

Attestation de Conformité

Nous attestons par la présente que le logiciel TELEVITALE en **version 04.01**, est agréé conformément au cahier des charges **SESAM-VITALE 1.40.14 (Socle ADDENDUM 8)**.

Cette version dispose des fonctionnalités réglementaires suivantes :

- **Appli Carte Vitale**
- Acquisition des droits (Téléservice ADRI)
- Identité Nationale de Santé (Téléservice INSi)
- **DMP Compatible** (version 2.06)
- **SCOR** 2.12

Ainsi que l'ensemble des **avantages fonctionnels** exigés à la date du **31/12/2025**, dont :

- Avenant 3 : Tiers payant ALD/Maternité
- Avenant 9 : Suivi des factures en tiers payant (RSP 580)
- Avenant 10 : Tiers payant généralisé
- Avenant 20 : Intégration CFE

Nous confirmons que le praticien disposait de la version 04.01 ou supérieure du logiciel TELEVITALE au 31/12/2025.

Demande faite par le professionnel de santé en vue de produire cette attestation auprès des services de la CPAM, pour l'obtention des aides forfaitaires à la Modernisation et Informatisation du cabinet professionnel.

Fait à Antibes, le 20/11/2025, pour servir et valoir ce que de droit.

Geoffroy LAPOINTE
Le Président



Le/La client(e) :

Je certifie sur l'honneur que j'utilise le logiciel dans la version ci-dessus au 31/12/2025.